

MOUVEMENT DE GRÈVE NATIONALE

MARDI 2 AVRIL 2024

ORGANISATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Suite au mouvement de grève nationale prévu, des répercussions sur le fonctionnement des services publics est attendu. En cas de grève, lorsque les intentions de grève des enseignant(es) sont supérieures ou égales à 25% de l'effectif des enseignant(es) de l'école, un Service Minimum d'Accueil (SMA) est mis en place par la commune* : dans la mesure où les agents de la commune n'ont pas déclarés d'intentions de grèves et si les exigences de la qualité d'accueil nécessaire pour les enfants peuvent être assurées. En cas d'intentions de grève à 100% des enseignant(es), l'école sera fermée et le SMA ne sera pas assuré.

ÉCOLES	CLASSES/SMA	ACCUEIL DU MATIN	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DU SOIR	ÉTUDE
ÉDOUARD HERRIOT Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
ANATOLE France Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
LA RÉMARDE Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
ÉDOUARD HERRIOT Élémentaire	CLASSES PARTIELLEMENT OUVERTES PAS DE SMA MIS EN PLACE	OUI	OUI	OUI	OUI
VICTOR HUGO Élémentaire	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	OUI

CLASSES PARTIELLEMENT OUVERTES : nous vous invitons à consulter le cahier de correspondance de votre enfant afin de savoir si la classe de votre enfant est ouverte ou fermée.

INFO FACTURATION : Les repas de la restauration scolaire ne seront pas facturés en cas d'absence de votre enfant si un repas tampon est fourni ou si il est demandé aux familles de fournir un pique nique. Dans le cas où le menu prévu est maintenu, facturation à la présence pour les classes fermées

Le service Éducation-Enfance vous remercie pour votre collaboration et votre compréhension.

* Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'État au titre du service d'accueil. Circulaire n°2008-111 du 26 août 2008 relative à la mise œuvre de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profil des écoles maternelles et élémentaires.